



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des Nations Unies
pour la population**

Distr. générale
8 août 2006
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2006

11-13 septembre, New York

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – Programmes de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

Projet de descriptif de programme de pays pour l'Uruguay

Assistance du FNUAP proposée : 4 millions de dollars dont 1,8 million
provenant des ressources ordinaires
et 2,2 millions de modalités de
cofinancement et/ou d'autres
ressources, même ordinaires

Période du programme : 4 ans (2007-2010)

Cycle d'assistance : Premier

Catégorie (décision 2005/13) : B

Assistance proposée par grandes catégories de programme

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	Total
Santé génésique	0,6	0,9	1,5
Population et développement	0,6	0,7	1,3
Égalité des sexes	0,4	0,6	1,0
Coordination et assistance programmatiques	0,2	–	0,2
Total	1,8	2,2	4,0



I. Analyse de la situation

1. De 1999 à 2002, l'Uruguay a connu une récession économique qui en a fait une société où beaucoup – notamment les jeunes – sont privés de leurs droits socioéconomiques essentiels. Le pourcentage des pauvres y est passé de 15 % en 1999 à 31 % en 2003. Depuis lors, la moitié de la population de moins de 18 ans vit en dessous du seuil de pauvreté. Il y a de plus en plus d'enfants, d'adolescents et de jeunes dans la population à revenus faibles, ce qui se traduit par une répartition inégale de la richesse entre générations.

2. Treize pour cent de la population a plus de 65 ans, ce qui fait de l'Uruguay le pays d'Amérique latine et des Caraïbes qui vieillit le plus vite. Il a fait peu de progrès pour satisfaire les besoins précis de sa population âgée qui s'accroît.

3. Malgré sa transition démographique précoce, l'Uruguay a connu des réductions de fécondité inégales. Les femmes qui ont accès à l'information et aux méthodes de planification familiale ont un taux total de fécondité de 2,3 enfants par femme, contre 5,7 pour les femmes moins instruites. Mais la majorité des Uruguayennes de toutes classes sociales estime que le nombre idéal d'enfants est de deux. Les taux de fécondité bien plus élevés pour les femmes pauvres indiquent qu'elles ont plus de mal à exercer leurs droits génésiques.

4. La prévalence du VIH/sida augmente, de plus en plus de femmes et de jeunes en étant affectés. Il faut donc des politiques publiques soutenues qui renseignent sur lui et incitent à la prudence sexuelle. Or, aucune campagne massive d'information ou de sensibilisation n'a été organisée face à l'épidémie.

5. Malgré l'égalité d'accès à l'éducation, les femmes sont surreprésentées parmi les chômeurs. Plus que les hommes elles risquent aussi de se trouver dans des emplois précaires et de recevoir une rémunération inférieure pour le même travail. Leur présence dans les postes supérieurs et politiques est faible. Quant à l'élimination des violences familiales et sexistes, il n'y a pas de politique d'ensemble mais simplement une série de programmes isolés. Il faut donc aborder le problème de manière plus intégrée.

6. La collecte des statistiques nationales a manqué de cohérence ces dernières années et la qualité des statistiques disponibles s'est dégradée au point que les données démographiques sont mal utilisées et diffusées; de plus, leur incorporation dans la formulation, l'exécution et le suivi des interventions a souffert du manque de ressources humaines qualifiées.

7. L'émigration, en hausse depuis 40 ans, a culminé lors de la récente crise économique. Cette tendance a provoqué un exode des compétences, les Uruguayens en âge de travailler cherchant du travail à l'étranger, et elle a aggravé le poids relatif du vieillissement, d'où une pression sur les systèmes de sécurité sociale et de santé. La plupart des émigrants partant avec toute leur famille, l'économie uruguayenne n'a guère bénéficié de leurs virements.

8. En 2005, le nouveau Gouvernement s'est penché sur les problèmes sociaux en introduisant une série de réformes et de mesures : a) décentralisation; b) réforme du secteur de la santé, axée sur les questions de santé génésique; c) égalitarisme sexuel; d) politique nationale visant les Uruguayens émigrés; et e) plan d'édification des capacités du système national de statistique.

II. Coopération passée et enseignements tirés

9. Face à la crise économique, le FNUAP a accru son appui et sa présence en Uruguay. Ayant créé un bureau de liaison en août 2004, il a fourni depuis lors, 1 million de dollars d'assistance. Le programme proposé, premier cycle d'assistance du FNUAP en Uruguay, fait fond sur l'assistance antérieure en tenant compte des priorités et des politiques du nouveau Gouvernement.

10. Le FNUAP a aidé le pays à : a) étoffer la capacité des institutions de l'État dans les domaines de la santé sexuelle et génésique, de l'égalité des sexes, et des systèmes statistiques; b) former des ressources humaines dans ces domaines; c) renforcer les partenariats entre parties prenantes gouvernementales et non gouvernementales pour promouvoir le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD); d) étoffer la capacité des organisations de la société civile qui défendent les femmes (équité et égalité); et e) informer pour aider les décisions intéressant l'égalité des sexes et la santé sexuelle et génésique.

11. Ayant examiné les activités de son bureau de liaison, le FNUAP a convenu avec le Gouvernement qu'un programme de pays renforcerait la qualité de l'assistance fournie et conclu que ce serait par la formulation, l'exécution et le suivi de politiques publiques qu'on obtiendrait les meilleurs résultats. Le FNUAP a compris qu'il était à même de démultiplier les alliances entre le secteur public, la société civile et l'université. De plus, la réforme de l'ONU, avec la simplification et l'harmonisation de la programmation et une plateforme opérationnelle commune, pourra permettre aux organismes et institutions des Nations Unies de créer un environnement propice au Programme d'action de la CIPD.

III. Programme proposé

12. Le programme proposé reflète les objectifs, résultats et stratégies du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) qui comporte les priorités nationales. Il est conforme aux objectifs du Millénaire pour le développement, au Programme d'action de la CIPD et au plan de financement pluriannuel du FNUAP. Il contribuera à trois des quatre priorités du PNUAD par : a) l'édification des capacités institutionnelles et la formation des ressources humaines en matière de santé génésique, d'égalité des sexes et de population et de développement; et b) le renforcement des partenariats en fonction des priorités de la CIPD.

13. Les stratégies de programme seront axées sur : a) le dialogue et le plaidoyer politiques concrets; b) le renforcement et la coordination des partenariats avec le gouvernement, l'université et les organisations de la société civile; et c) l'amélioration des connaissances à l'appui des politiques publiques. Le programme, axé sur les droits, visera l'égalité des sexes, en s'attachant notamment à lutter contre la pauvreté. Il aura trois éléments : a) santé génésique; b) égalité des sexes; et c) population et développement.

Élément santé génésique

14. Les résultats attendus de cet élément sont un meilleur accès : a) à des services génésiques de qualité; et b) pour les jeunes pauvres, des informations et des conseils pour prévenir le VIH/sida.

15. Pour atteindre ces résultats, le FNUAP appuiera les efforts de réforme du secteur de la santé, en facilitant le dialogue de haut niveau sur l'importance des interventions de santé sexuelle et génésique. Ses efforts comprendront aussi : a) l'appui à la formation de professionnels et d'experts d'institutions gouvernementales choisies pour qu'ils puissent estimer correctement la demande de services sociaux, notamment de santé génésique; et b) la facilitation du partage des connaissances entre l'université, la société civile et l'État afin d'améliorer la capacité de formuler, d'exécuter et de suivre les interventions sociales.

16. Le programme aidera à améliorer l'accès aux services de santé génésique, y compris l'information et les conseils pour prévenir le VIH/sida chez les adolescents et les jeunes pauvres. Le FNUAP fournira une assistance technique pour rédiger et exécuter la législation voulue et veiller à l'application correcte des directives, procédures et protocoles techniques. Il aidera aussi les organisations de la société civile dans leurs activités de plaidoyer et facilitera le partage des connaissances et la formation en matière de santé sexuelle et génésique chez les prestataires, les jeunes et les décideurs.

17. Le programme fournira une assistance technique pour permettre à l'enseignement public d'inclure dans les programmes primaires et secondaires une éducation sexuelle et génésique égalitaire et fondée sur les droits en appuyant aussi les modules d'enseignement parallèle ainsi que l'éducation par les pairs, la formation des enseignants et les interventions qui font participer les parents et les organisations de la société civile aux débats sur la santé génésique. Il visera aussi à faire mieux connaître les liens entre la santé sexuelle et génésique et les questions éducatives et socioculturelles.

18. Dans le cadre de la réforme du secteur de la santé, le FNUAP renforcera les moyens du Gouvernement pour prévoir, acheter, entreposer et distribuer les produits de santé génésique nécessaires.

Élément égalité des sexes

19. Le résultat attendu de cet élément est le renforcement des institutions et des interventions visant à réduire l'inégalité et la discrimination en mettant l'accent sur les relations entre les sexes et les générations. Pour y parvenir, le FNUAP appuiera une planification stratégique et la gestion des programmes du Gouvernement qui visent à surmonter les disparités générationnelles et sexuelles, en veillant à leur prise en compte dans les programmes.

20. Le programme aidera les organisations de la société civile à influencer et surveiller les politiques publiques de défense de l'égalité des sexes, de l'égalité des générations et des droits génésiques et celles qui cherchent à protéger les femmes contre les violences familiales. Il mettra l'accent sur le renforcement des réseaux entre les organisations qui défendent l'égalité des sexes et celles qui luttent contre la violence sexiste.

21. De plus, le programme appuiera les actions qui visent à : a) accroître, aux niveaux local et régional, la participation des femmes aux organisations politiques et au parlement, en facilitant leurs rencontres avec celles qui y sont; b) donner une formation en matière d'égalité des sexes, de santé génésique et de population et de développement; et c) étoffer le Groupe des femmes parlementaires en lui apportant un appui technique.

Élément population et développement

22. Les résultats attendus de cet élément sont les suivants : a) adjonction par les autorités nationales et locales d'une perspective sociodémographique à l'aménagement du territoire; b) mécanismes institutionnels gouvernementaux pour lier les Uruguayens de l'étranger avec les milieux économiques, scientifiques et techniques, sociaux et culturels nationaux; et c) amélioration de la conception et de l'exécution des politiques de réduction de la pauvreté tenant compte des jeunes et de ses facteurs biologiques et sociaux

23. Pour atteindre ces résultats, le FNUAP fera fond sur l'aptitude de certaines institutions de l'État à concevoir des politiques et à mettre au point des programmes tenant compte des liens entre la population et le développement. Le FNUAP et le Gouvernement y parviendront par : a) la formation de fonctionnaires d'État et locaux chargés de concevoir, d'exécuter et de surveiller les politiques publiques; et b) le renforcement de l'aptitude informative et exécutive des services publics.

24. Afin d'améliorer le système de statistiques nationales, le programme appuiera une stratégie intégrée dans certaines administrations nationales et locales. Cet appui comportera : a) une assistance technique pour rendre l'Institut national de statistique plus apte à remanier ses instruments statistiques et à améliorer ses capacités d'analyses; b) la facilitation de la coordination entre les groupes statistiques produisant des informations sectorielles – notamment ceux des domaines de la santé, de l'égalité des sexes, des adolescents, des jeunes et de la politique sociale – et ceux des autorités locales; c) la publication et la diffusion de statistiques et d'analyses sociodémographiques et démographiques; d) la création de groupes statistiques dans les localités où ils n'existent pas; et e) la mise au point d'outils et d'informations statistiques.

25. Le programme aidera le Ministère des affaires étrangères à concevoir et à réaliser un programme de stage dans le pays pour les Uruguayens de l'étranger qualifiés qui inculqueraient ainsi des connaissances stratégiques aux institutions nationales.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

26. Le programme emploiera une méthode de gestion axée sur les résultats, avec un suivi et une évaluation fondés sur le plan de suivi et d'évaluation du PNUAD. Le Gouvernement et le FNUAP établiront un mécanisme pour le gérer grâce à une supervision et selon une orientation stratégique. Au moins deux fois par an, le personnel du FNUAP et ses homologues nationaux feront des visites d'inspection sur les lieux des projets. Le Gouvernement et le FNUAP verront le programme de pays chaque année. Le FNUAP participera à l'examen à mi-parcours du PNUAD.

27. Conformément à la typologie approuvée du bureau de pays, le bureau du FNUAP en Uruguay comprend un représentant adjoint et des agents administratifs locaux. Il cherchera à renforcer sa coopération avec les organisations non gouvernementales et locales en reconnaissant leur avantage comparatif pour l'exécution du programme. L'équipe d'appui technique aux pays du FNUAP à Mexico et des consultants nationaux fourniront une assistance technique.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour l'Uruguay

Priorités nationales : a) croissance soutenue et durable de l'économie uruguayenne avec accent sur la diversification de la production, la participation aux marchés internationaux (dans la région et au-delà) et l'incorporation de l'innovation scientifique et technique dans les processus de production et la croissance de l'investissement; b) réduction de la pauvreté (notamment chez les jeunes) à commencer par l'élimination de l'indigence; et c) réduction des inégalités (économiques, sociales, générationnelles, sexuelles, territoriales et ethniques) dans l'accès aux services sociaux de qualité

Résultats du PNUAD : a) d'ici à 2010, le pays aura fait des progrès afin d'engendrer de nouvelles capacités pour incorporer les connaissances, l'innovation et la diversification des processus dans la production des biens et services visant une croissance soutenue et durable; b) d'ici à 2010, le pays aura fait des progrès pour concevoir et gérer les politiques d'élimination de l'indigence et de réduction de la pauvreté; et c) d'ici à 2010, le pays aura fait des progrès pour concevoir et gérer des interventions, avec accès équitable, dans les services sociaux de qualité, afin de remédier à la discrimination et de promouvoir l'intégration sociale

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives par élément de programme (en dollars É.-U.)</i>
Santé génésique	<p><i>Résultat :</i> Meilleur accès à des services de santé génésique de qualité</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Taux de prévalence des contraceptifs <p><i>Résultat :</i> Meilleur accès des jeunes pauvres à l'information et aux conseils pour prévenir le VIH/sida</p> <p><i>Indicateur de résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Proportion de la population de 15 à 24 ans ayant une connaissance complète et correcte du VIH/sida 	<p><i>Produit 1 :</i> Les professionnels et techniciens (qui influencent les décisions) des services gouvernementaux et d'autorités locales seront à même de lier la dynamique de la population aux processus de développement et d'estimer correctement les tendances futures de l'offre et de la demande de services sociaux, notamment de santé génésique</p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques choisies comportent des variables et des projections démographiques <p><i>Produit 2 :</i> Inclusion dans les programmes primaires et secondaires et d'enseignement parallèle d'une éducation sexuelle et génésique égalitaire et fondée sur les droits</p> <p><i>Indicateur de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'établissements primaires et secondaires ayant adopté des programmes d'éducation égalitaires et fondés sur les droits <p><i>Produit 3 :</i> Riposte renforcée à l'épidémie du VIH/sida grâce à un accès accru à l'information et aux services de prévention</p> <p><i>Indicateurs de produit :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de centres de soins qui s'occupent des adolescents et des jeunes et leur donnent des conseils sexuels et génésiques précis • Budget de santé visant à la prévention et à la réduction du VIH/sida 	<p>Présidence; Ministère de la santé publique; autorités locales choisies; établissements d'éducation publique; organisations non gouvernementales (ONG)</p> <p>Ministère de la santé publique; mécanisme de coordination du pays</p> <p>ONG œuvrant dans le domaine du VIH/sida</p>	<p>1,5 million (600 000 de ressources ordinaires et 900 000 d'autres ressources)</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives par élément de programme (en dollars É.-U.)</i>
Égalité des sexes	<p><i>Résultat</i> : Institutions et politiques mieux équipées pour réduire l'inégalité et la discrimination, avec accent sur les relations entre les sexes et les générations</p> <p><i>Indicateurs de résultats</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Présence de mécanismes nationaux et locaux aptes à attaquer et à réduire la violence sexiste Proportion de femmes participant aux partis politiques, aux syndicats, aux associations patronales et à la gestion d'entreprises Proportion de femmes dans les ministères, la législature et la magistrature Taux moyen des traitements des hommes et des femmes dans des postes et emplois équivalents 	<p><i>Produit 1</i> : Les programmes prioritaires du Ministère de la santé publique améliorent leur planification stratégique et la capacité de gestion</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réforme du secteur de la santé comportant des directives pour les programmes prioritaires <p><i>Produit 2</i> : Les organisations non gouvernementales de femmes auront renforcé leurs moyens de renforcer l'équité sexuelle et générationnelle et les droits génésiques et de protéger les femmes contre les violences familiales et sexistes</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'organisations de la société civile qui défendent activement l'égalité des sexes et les droits génésiques et qui attaquent la violence familiale <p><i>Produit 3</i> : L'Institut national des femmes, les secrétariats féminins des autorités locales, le Conclave des femmes parlementaires et les députées locales auront renforcé leur aptitude à formuler, exécuter et suivre des politiques et des plans stratégiques (notamment pour l'égalité des chances) dans leurs juridictions respectives</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Degré d'exécution du Plan national pour l'égalité des chances 	<p>Ministère de la santé publique; femmes parlementaires; députées locales; secrétariats féminins des autorités locales</p> <p>ONG; réseaux d'ONG contre la violence familiale et sexiste; ONG de défense des droits de la femme; Institut national des femmes</p>	<p>1,3 million (600 000 de ressources ordinaires et 700 000 d'autres ressources)</p>
Population et développement	<p><i>Résultat</i> : Le gouvernement et les autorités locales adjoignent une perspective sociodémographique à l'aménagement du territoire</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Données sociodémographiques actualisées et figurant sur la page Web officielle 	<p><i>Produit 1</i> : Le gouvernement et des autorités locales ont la capacité de planifier et de concevoir des politiques et de mettre au point des programmes prenant en compte les liens entre la population et le développement à l'aide de données et d'analyses démographiques</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Les organismes de l'État et de municipalités choisies ont un personnel apte à gérer les données sociodémographiques et l'intégration de variables démographiques dans la conception des programmes et politiques 	<p>Ministères et municipalités choisies; Institut national de statistique; présidence de la République; Université de la République d'Uruguay</p>	<p>1 million (400 000 de ressources ordinaires et 600 000 d'autres ressources)</p>

<i>Élément de programme</i>	<i>Résultats, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Produits, indicateurs, états de référence et cibles du programme de pays</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Ressources indicatives par élément de programme (en dollars É.-U.)</i>
	<p><i>Indicateur de résultat</i> : Mécanismes institutionnels gouvernementaux pour lier les Uruguayens de l'étranger avec les milieux économiques, scientifiques et techniques, sociaux et culturels nationaux</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de conseils consultatifs créés dans les grandes villes d'accueil des Uruguayens de l'étranger 	<p><i>Produit 2</i> : Le Ministère des affaires étrangères et l'Université de la République d'Uruguay créent un programme de stagiaires pour les Uruguayens qualifiés dans les institutions et organisations de l'État, les institutions universitaires et/ou le secteur privé</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'Uruguayens de l'étranger très qualifiés qui participent au programme de stage en travaillant dans des institutions de l'État, des universités et des entreprises en Uruguay 	Ministère des affaires étrangères; Université de la République	
	<p><i>Résultat</i> : Conception et exécution améliorées des politiques de réduction de la pauvreté tenant compte des jeunes et de ses facteurs biologiques et sociaux</p> <p><i>Indicateur de résultat</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de jeunes de 12 à 25 ans vivant en-dessous du seuil de pauvreté 	<p><i>Produit 3</i> : Le Gouvernement et l'Université de la République d'Uruguay renforcent leurs connaissances des liens entre la dynamique de la population et la pauvreté afin de s'en servir dans la conception, l'exécution, l'évaluation et le suivi des politiques publiques</p> <p><i>Indicateur de produit</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sources systématisées et actualisées de statistiques sociodémographiques 	Ministères choisis; Institut national de statistique; Université de la République d'Uruguay	Total pour la coordination et l'assistance programmatiques : 200 000 de ressources ordinaires